



CONTRAT D'APPRENTISSAGE - REUNIONS D'EQUIPE

Par **granstephane**, le **09/04/2012** à **21:30**

Madame, Monsieur,

Je me permets de poster un message afin de vous faire part d'un problème. Je suis actuellement en alternance, en contrat d'apprentissage depuis le mois d'octobre et mon contrat se termine en août.

En début d'année, j'assistais à des réunions d'équipe au sein de mon entreprise, quasi-hebdomadaire. Ces réunions étaient faites pour connaître le point d'avancement de chacun.

Cependant, après quelques mois, on me signale que les réunions seront interdites à tous les stagiaires et que cela n'avait rien contre moi.

Je n'ai rien dit, étant donné que j'étais le seul stagiaire dans le service et que du coup, seul moi était exclus de ces réunions.

Or, une nouvelle stagiaire vient d'arriver cette semaine. Et je constate qu'elle a le droit de participer aux réunions. En ce qui me concerne, cela m'est toujours interdit...

Je me demande si cela est légal d'interdire l'accès à des réunions d'équipe ? Je trouve cela injuste et depuis que j'ai appris ça, je n'ai plus du tout de motivations...

Voilà, je vous remercie par avance pour votre aide,

Bien cordialement,

Stephane

Par **P.M.**, le **09/04/2012** à **21:42**

Bonjour,

Je ne pense pas que vous deviez donner à cela une telle importance mais vous pourriez essayer d'avoir une discussion franche pour que l'on vous explique la véritable raison et si, sans vous en apercevoir, vous avez fait une erreur pour mériter cela...